

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 94 (1997)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Une fédération se présente

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Une fédération se présente

## Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture (FVA)

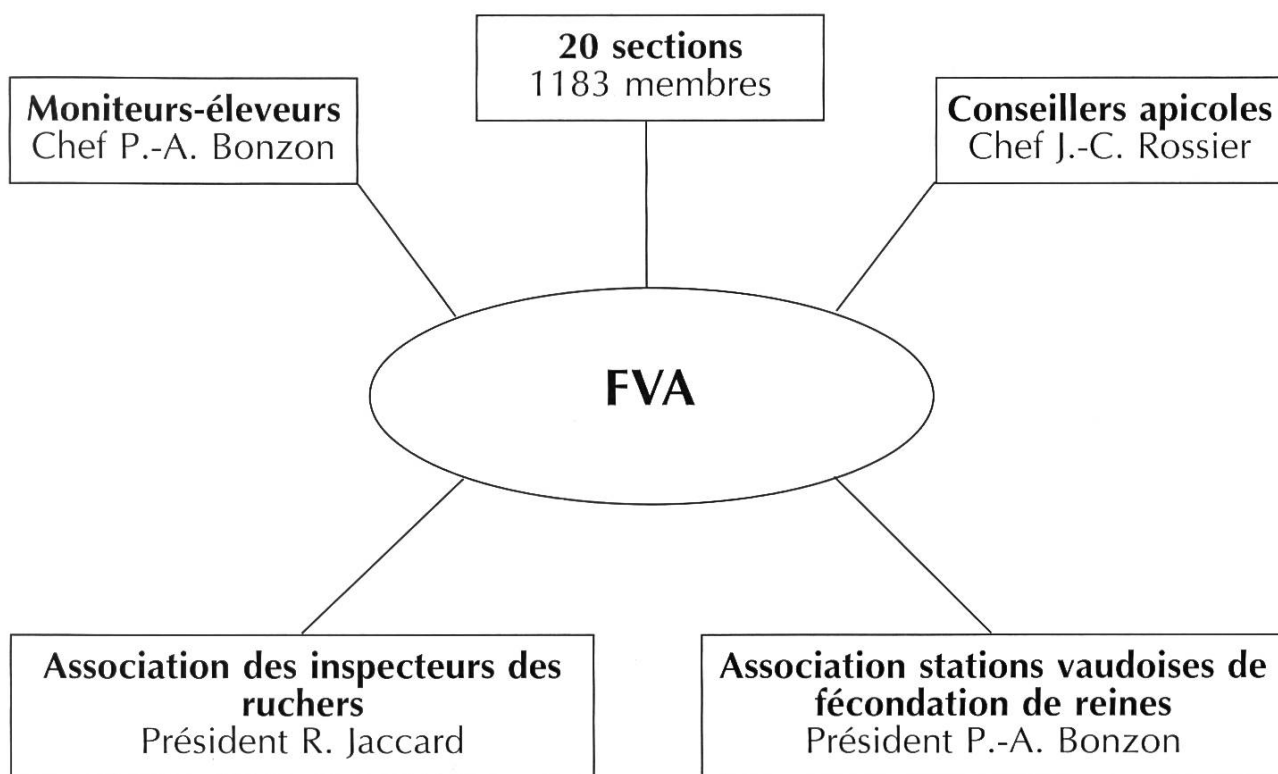
La Fédération vaudoise d'apiculture a été constituée le 6 décembre 1908.

La FVA est affiliée à la Société romande d'apiculture. Son rôle est de servir l'apiculture et d'œuvrer à l'avancement de cette dernière. Le siège de la FVA est à Lausanne. Son comité est composé de cinq membres. L'assemblée générale des délégués se réunit une fois par année.

Il est difficile de présenter sa « fédé » en restant objectif, chacun est persuadé d'être affilié à la meilleure. Pour ma part il m'est facile d'affirmer que la Fédération vaudoise d'apiculture est une des grandes fédérations de la SAR, de par la superficie du canton bien évidemment. En effet, le canton de Vaud a une superficie de 3219 km<sup>2</sup>.

Des dissemblances topographiques importantes peuvent être remarquées en parcourant notre canton. Songeons aux régions très différentes que notre fédération regroupe. Les apiculteurs du Pays-d'Enhaut ou de la vallée de Joux affrontent des hivers rigoureux, alors que les apiculteurs du bord du lac Léman bénéficient d'un climat plus clément. Ces caractéristiques influent le travail de nos apiculteurs qui s'adaptent au milieu et à la flore environnante. Le miel récolté est naturellement typique d'une région à l'autre.

C'est certainement pour ces raisons que notre « fédé » se compose de vingt sections, qui représentent 1200 apiculteurs. Le morcellement du canton permet



Organisation de la Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture

à chacune des sections d'apprécier les particularités régionales et de s'y adapter. Ce nombre important de sections est une richesse pour nos apiculteurs, obligés de se responsabiliser pour assurer le développement de chacune d'entre elles. L'inspecteur des ruchers, le moniteur-éleveur ou le conseiller apicole y jouent un rôle de proximité ou chacun peut s'apprécier et s'aider selon ses responsabilités et ses compétences.

Notre travail ne peut se faire sans le dévouement de ceux qui acceptent différents mandats au sein de nos sociétés, de la vulgarisation, de l'élevage de reines et de l'inspection. Il est important d'être attentif aux difficultés de chacun. On peut déplorer le nombre d'apiculteurs vieillissants qui ne sont plus membres de nos sections, de notre fédération et de la SAR. Les problèmes liés à l'attaque du varroa et les difficultés rencontrées lors de la commercialisation du miel peuvent décourager certains. Nous devons être conscients que l'apiculture peut être pratiquée de différentes manières. Il est évident que les règles sanitaires en vigueur doivent impérativement être respectées. Néanmoins, dans toutes les mesures que nous sommes amenés à prendre, n'oublions jamais que personne ne doit être laissé au bord du chemin. L'apiculteur qui possède une ruche aime ses abeilles et en parle autour de lui. De par son enthousiasme il participe à faire connaître notre hobby.

Imagination et détermination doivent permettre à l'apiculture de se développer et d'apporter échanges et plaisirs à ceux qui partagent la même passion : l'apiculture.

**Le président : J.-M. Tenthorey**

## FRANCO DOMICILE – TOUT COMPRIS

Bocaux à miel en verre, large ouverture, forme basse, couvercles à fermeture baïonnette imprimés

Livré à domicile

1 kg avec couvercle	1.15	-.95	-.85	-.79
1/2 kg avec couvercle	-.78	-.74	-.70	-.65
1/4 kg avec couvercle	-.65	-.60	-.55	-.50
50 g avec couvercle	-.50	-.40	-.38	-.36
Couvercle seulement	-.35	-.30	-.30	-.25

Bocaux à miel, prix pour palettes

	-.71	-.67	-.63	-.62
	-.51	-.48	-.45	-.44
	-.45	-.42	-.39	-.38
	-.34	-.31	-.29	-.28
carton	-.22	-.20	-.19	-.18

**Dès pièces**                      **50**        **250**        **500**        **1000**

**Dès pal.**    **1**        **2-5**        **6-20**        **+21**

Retiré à Stabio

1 kg avec couvercle	-.65	-.63	-.61	-.60
1/2 kg avec couvercle	-.51	-.49	-.46	-.45
1/4 kg avec couvercle	-.42	-.40	-.38	-.37
50 g avec couvercle	-.32	-.30	-.28	-.27
Couvercle seulement	-.30	-.27	-.25	-.22

	-.59	-.58	-.56	-.55
	-.44	-.43	-.41	-.40
	-.36	-.35	-.33	-.32
	-.26	-.25	-.24	-.23
carton	-.21	-.20	-.19	-.18

Facture 20 jours net.- Echantillons gratuits.

Livraison : + 3 jours (cargo domicile-CFF).

Franco domicile = coût de transport + TVA compris.

Le prix est entendu pour bocaux de même grandeur.

Pour retirer la marchandise s'annoncer par ☎ S.V.P.

1 palette (1 kg) = 98 emballages de 12 pièces = 1176 pièces

1 palette (1/2 kg) = 92 emballages de 25 pièces = 2300 pièces

1 palette (1/4 kg) = 99 emballages de 24 pièces = 2376 pièces

1 palette (50 g) = 36 emballages de 54 pièces = 1944 pièces

**Crivelli Aldo – via Giulia 46 – 6855 Stabio – ☎ 091/647 30 84 – Fax 647 2084**

